

## Voici arrive le moment de payer votre cotisation



### Cotisations pour la saison 2018-2019

CATEGORIES	NIVEAU	DATE DE NAISSANCE	COTISATION
<b>BABYS</b>	<b>U5</b>	<b>2013 - 2014</b>	<b>145 €</b>
<b>JEUNES F/G</b>	<b>U6 - U7 - U8</b>		<b>170 €</b>
<b>JEUNES F/G</b>	<b>U10 à U19</b>		<b>170 €</b>
<b>SENIORS D/H</b>			<b>240 €</b>
<b>SENIORS D/H</b>	<b>UNIQUEMENT</b>	<b>ENTRAINEMENT</b>	<b>100 €</b>

**La cotisation à payer est fonction de l'équipe dans laquelle joue votre enfant et pas de son âge.**

**Réductions :** 20 € au total, si 2 membres d'une même famille jouent  
50 € au total, si 3 membres d'une même famille jouent

**Remboursement :** de 25 € aux joueuses/joueurs de la catégorie U6 qui ne seraient pas repris pour jouer les matchs de championnat à partir du 01/01/2019 et qui ne feraient que les entraînements hebdomadaires.

**Remboursement** de 25 € à tout joueur / joueuse qui atteindra un quota de vente de 18 bouteilles de vin lors de l'activité « vin » du club

**Modalités :** le montant est à payer au compte **IBAN BE48 7512 0776 3027** du club, en mentionnant le Nom, Prénom et l'équipe de votre / vos enfants. La cotisation doit être payée pour le **15 OCTOBRE**, au plus tard.

SI vous souhaitez des dispositions particulières pour le paiement de la cotisation, n'hésitez pas à contacter notre trésorier Réginald GENNEN au 087/89.10.48 ou par mail : [bhc.tresorerie@gmail.com](mailto:bhc.tresorerie@gmail.com)

Tout joueur qui n'aura pas payé sa cotisation au 15/10/2018, recevra dans les 15 jours qui suivent une lettre ou un mail de rappel et ne sera plus aligné pour les matchs de son équipe, tant que celle-ci ne sera pas arrivée sur le compte du club. Si ce joueur ne paye pas sa cotisation avant la fin de la saison sportive, toute mutation administrative, pour la saison suivante, vers un autre club, sera bloquée jusqu'à la réception du montant dû.

La cotisation couvre l'affiliation à la Fédération, l'assurance contractée pour chaque membre ainsi que les frais de fonctionnement, d'entraîneurs et de coaching. En cas d'accident survenu lors d'un match ou d'un entraînement, l'assurance prend en charge les frais qui ne sont pas remboursés par votre mutuelle.

Sur base d'un formulaire obtenu auprès de votre mutuelle et rempli par le secrétariat du club, vous pouvez annuellement retoucher une quote-part forfaitaire de la cotisation.

**Information :** la recette globale des cotisations ne représente que 45 % des frais de fonctionnement du club pour toute une saison. Les autres activités, telles que la tenue du bar pendant les matchs, la distribution de Flyers le week-end de la F1, le souper annuel, la St Nicolas,

la vente de vin, l'opération 1.000 boulettes, le tournoi et toutes les organisations extra-sportives doivent nous permettre d'apurer les 55 % restants.

**Pour nous aider à clôturer la saison 2018-2019 en équilibre financier, nous devons pouvoir compter sur votre implication dans toutes nos manifestations.**

**Excellente saison 2018-2019**